

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 13 AVRIL 2015

Présents : Gilles NOEL, Christiane BOCQUET, Christophe MILLOT,
Jean François OCHAT, Anthony LEFORESTIER, Nathalie JOUANNEAU,
Raymonde REGNIER, Michel PIGOURY, Alain VERRIER, Anne-Marie BACHOLLET

Absents excusés :

Florence HUBERT donne pouvoir à Christophe MILLOT
Elisabeth LELU donne pouvoir à Gilles NOEL
Fabrice BALLE donne pouvoir à Christiane BOCQUET
Thomas GUYOT-SIONNEST donne pouvoir à Anne-Marie BACHOLLET
Florence BOSCARDIN

Le quorum est atteint, M. le Maire propose de démarrer la séance du Conseil Municipal et propose d'adopter le procès verbal du conseil du 9.3.2015

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité (aucune remarque n'est formulée)

Adoption de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire propose de retirer la question relative à la date d'ouverture du camping en 2015 (délibération non nécessaire) et de rajouter à l'ordre du jour 7 questions :

1. Vote des taux communaux 2015
2. Convention de maîtrise d'œuvre de travaux de voirie – rue A. GARCEMENT
3. Création d'un poste de 4^{ème} adjoint et son indemnité
4. Convention de fournitures de plaquettes de bois – Bille de Varzy, SIEEEN
5. Transports scolaires : création d'un abribus à Migny – participation financière communale
6. Demande de subvention, amendes de police, entrée de ville – RN 151
7. Autorisation de lancer la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste – parcelles bâties, rue de Vézelay

1. Comptes 2014

1.1. CA 2014 : commune

Affectation du résultat - commune

1.2. CA 2014 : lotissement communal

Affectation du résultat - lotissement

1.3. Comptes de gestion 2014 - commune et lotissement

2. BP 2015

2.1. Point ajouté à l'ordre du jour : vote des taux budget communal

2.2. Recettes et dépenses de fonctionnement ; recettes et dépenses d'investissement

2.2.1. Commune

2.2.2. Lotissement communal

3. Modification du règlement de pêche - ajouts de 3 points de vente des cartes municipales (commerces de Varzy)
4. Réalisation de trois logements individuels locatifs - parcelles cédées, approbation de la construction, équilibre financier de l'opération
5. Proposition de modification des horaires et plages d'ouverture du Musée municipal
6. Ouverture du camping 2015 le 15 mai inchangée pas de nécessité de délibération - point retiré de l'ordre du jour
7. Modification Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) - agent technique en charge des services techniques

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

M. le Maire propose de nommer un secrétaire de séance : Mme Bachollet se propose. Elle est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

1.1. BUDGET Commune

Demande est faite de recevoir les documents financiers quelques jours avant la tenue du Conseil, ce que M. le Maire agrée.

| |
|--|
| BUDGET COMMUNE DE VARZY 2014 ANNEXE 1 |
|--|

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2014

| <u>Section de Fonctionnement</u> | <u>ANNEE 2014</u> |
|----------------------------------|---|
| Montant des recettes | 1 704 429,40 |
| Montant des dépenses | 1 434 011,01 |
| | <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | + 270 418,39 |
| Excédent antérieur reporté | + 243 319,71 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | + 513 738,10€ |
| | <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> |
| <u>Section d'Investissement</u> | |
| Montant des recettes | 882 545,97€ |
| Montant des dépenses | 798 464,63€ |
| | <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> |

RESULTAT DE L'EXERCICE

| | | |
|---|-----------------|----------------------|
| | Excédent | +84 081,34€ |
| Résultat 2013 reporté | | -183 353,96 € |
| Résultat définitif 2014 | Déficit | - 99 272,62 € |
| Reste à réaliser investissement. | | |
| Montant des dépenses | | 331 774 € |
| Montant des recettes | | 143 018 € |
| DEFICIT | | - 188 756 € |

AFFECTATION DU RESULTAT

Besoin de financement total : 188 756 + 99 272,62 = **288 028,62 €**
 Recettes d'investissement
 au 1068 Investissement

Excédent à reporter en 002 : + 513 738,10€ - 288 028,62 = + 225 709,48 €
 Recettes de fonctionnement

M. le Maire quitte la salle des séances, Mme BOCQUET, 1^{ère} adjointe soumet au vote les budgets municipaux 2014 :

Les comptes de gestion administratif 2014 sont approuvés (fonctionnement recettes et dépenses et investissement 2014 Recettes et Dépenses – budgets primitifs, supplémentaires et décisions modificatives. Aucune remarque n'est formulée.) à la majorité par 6 voix pour, 1 voix contre (A. VERRIER) et 2 abstentions (M. PIGOURY, R. REGNIER).

M. le Maire regagne la salle des séances.

M. le Maire soumet au vote le compte de gestion établi par receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif budget communal 2014. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Vote de la section fonctionnement 8 POUR et 2 abstentions

Vote de la section investissement 9 POUR et 1 abstention

2. BP 2015

Les propositions de budget ont été examinées par la commission des finances, réunies plusieurs fois ces dernières semaines.

2.1 VOTE DES TAUX BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose une baisse de 1 % des taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier non bâti, la taxe sur le foncier bâti et la cotisation financière des Entreprises à la décision des élus municipaux. Elle limitera ainsi, pour les

Varzycois, l'augmentation des taxes intercommunales 2015 votée récemment, malgré le votre CONTRE de six des délégués municipaux Varzycois. Cette proposition illustre la volonté des élus de ne pas alourdir les charges des ménages Varzycois qui subissent les conséquences de la crise, permettra également à la Communauté de communes d'accroître son coefficient d'intégration fiscale et d'augmenter ainsi ses ressources financières dès 2016.

- **Taxe Habitation :** 24,06% pour un produit de 316 148 €
- **Taxe Foncier non bâti :** 49,38% pour un produit de 57 972 €
- **Taxe Foncier bâti :** 17,05% pour un produit de 191 472 €

Auxquelles s'ajoute

- **La Contribution Foncière des Entreprises :** 21,02% pour un produit de 54 909 €

Pour un produit attendu de 620 501 €.

Cette proposition est approuvée à la majorité par 13 voix POUR et 1 abstention (A. VERRIER)

2.2.1 BUDGET COMMUNE 2015 (cf. annexe N° 3)

Les dépenses prévisionnelles 2015 sont en baisse de 100 000 € afin de tenir compte des réalités financières qu'il s'agit d'affronter. La contribution municipale au redressement des comptes publics s'élève pour cette année à 27 000 € de DGF (autant de subvention en moins pour les projets municipaux). Aussi, les élus majoritaires ont décidé un engagement de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires et de diminuer chaque fois que c'était possible les dépenses de fonctionnement. La volonté de soutenir le pouvoir d'achat des Varzycois (le produit des taxes communales restera identique à celui encaissé en 2014 soit 620 596 €) est également une priorité municipale.

Les sections de :

- ▶ **Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 641 778 €.**

Avec un excédent de fonctionnement reporté de 225 709,48 €.

Le budget prévisionnel de la commune dans sa partie fonctionnement est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions.

- ▶ **Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 973 356 €.**

DONT

- des restes à réaliser d'un montant de 331 774 € en dépenses et 143 018 € en recettes.
- et un solde d'exécution de la section d'investissement reporté d'un montant de 288 028.62 € en dépenses.

Les élus majoritaires souhaitent renforcer l'investissement sur la commune afin d'offrir un meilleur service aux Varzycois, faire travailler les entreprises, améliorer les conditions de travail des agents municipaux et améliorer l'attractivité locale.

Le budget prévisionnel de la commune dans sa partie investissement est adopté par 11 voix POUR et 3 abstentions.

1.2 CA 2014 : lotissement communal

| <u>Section de Fonctionnement</u> | <u>ANNEE 2014</u> |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Montant des recettes | 435 168, 27 € |
| Montant des dépenses | 426 753.77 € |
| | <hr/> |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | + 8 414 .50 € |
| Excédent antérieur reporté | 0€ |
| RESULTAT DE CLOTURE | <u>+ 8 414 .50 €</u> |

Section d'Investissement

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Montant des recettes | 407 853.63 € |
| Montant des dépenses | 437 283.94 € |
| | <hr/> |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | |
| <i>Déficit</i> | + 29 430.31 € |
| Résultat 2013 reporté | Déficit 189 491.95 € |
| Résultat définitif 2014 | Déficit 218 922.26 € |

Restes à réaliser investissement néant

Résultat de clôture **DEFICIT 210 507.76 €**

AFFECTATION DU RESULTAT

Besoin de financement total 218 922.26 – 8 414 .50 = **210 507.76 €** recettes
d'investissement
au 001 Investissement

Excédent à reporter en 002 8 414 € fonctionnement recettes

M. le Maire sort de la salle, Mme BOCQUET, 1^{ère} adjointe soumet au vote le compte administratif 2014.

Le compte de résultats 2014 du lotissement de la commune est adopté par 5 voix POUR et 4 abstentions.

M. le Maire regagne la salle du conseil et propose au vote le compte de gestion du receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif budget lotissement communal 2014 annexe N°4

BUDGET 2015 LOTISSEMENT ANNEXE n°5

Les sections de :

► **Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 681 306 €**
Avec un excédent de fonctionnement reporté de **8 414 €.**

► **Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 663 307 €.**

COMMUNE DE VARZY

BUDGET 2015 LOTISSEMENT

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|-----------------------------------|---------|------------|---------------------------------------|----------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| article | intitulé | montant | article | intitulé | montants |
| 608/043 | Intégration emprunts ³ | 8572 | 7015 | ventes terrains 5 | 232378 |
| 6045 | géomètre | 850 | 7133-042 | intégration ventes | 431 942 |
| 658 | centimes tva | 5 | 796-043 | transfert intérêts emprunts 3 | 8572 |
| 6611 | Intérêts emprunt 2 | 8572 | | | |
| 7133-042 | Annulation stock initial 4 | 417 307 | 002 | résultat fonct reporté 1 | 8414 |
| 23 | virt a sect fonct | 246 000 | | | |
| | Totaux | 681 306 | | Totaux | 681306 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 1641 | remboursement capital 2 | 20857 | | | |
| 3354-040 | travaux en cours 7 | 21469 | 3354-040 | annulation stock initial4 | 20 619 |
| 3355-040 | travaux 7 | 326109 | 3355-040 | 4 | 324 457 |
| 33586 -040 | frais financier 7 | 84 364 | 33586 -040 | 4 | 72 231 |
| | Total7 | 431 942 | | total | 417 307 |
| OO1 | résultat invest reporté 1 | 210 508 | 21 | virement de la section fonctionnement | 246 000 |
| | totaux | 663 307 | | totaux | 663 307 |

Le budget prévisionnel 2015 du lotissement est approuvé à la majorité par 5 voix POUR et 4 abstentions (A. LEFORESTIER, R. REGNIER, M. PIGOURY, A. VERRIER)

Délibération pour acte constitutif de la régie de pêche éditée par le trésor public.

Modification du règlement de pêche - ajouts de 3 points de vente des cartes municipales à Varzy

Les modifications du règlement de pêche sont approuvées à l'unanimité.

Réalisation de trois logements individuels locatifs - parcelles cédées, approbation de la construction, équilibre financier de l'opération

Le Maire expose au conseil la délibération du 17 décembre 2013 qui (par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) :

➤ Approuvait la construction confiée à Nièvre HABITAT d'une opération de trois logements locatifs sur le terrain viabilisé du lotissement communal du Chatelet et la cession pour l'euro symbolique.

➤ Engageait la commune à :

- Réaliser les documents nécessaires à la préparation et à la rédaction des baux ou actes tels que : document d'arpentage, bornage, esquisse cadastrale, origine de propriété du terrain.
- Subventionner 15 000€ par logement sur trois ans à compter de 2016.
- Garantir les emprunts que Nièvre Habitat serait appelé à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ ou tout autre organisme prêteur pour le financement de cette opération.
- Exonérer Nièvre Habitat du paiement de la taxe d'aménagement
- Prendre en charge 50% des frais d'études engagés par Nièvre Habitat au cas où la commune ne donnerait pas suite à l'opération.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il avait confirmé la demande à Nièvre Habitat de réaliser la construction de 3 logements locatifs sur le lotissement du Chatelet.

Suite à la demande de permis modificatif d'aménagement du lotissement derrière le Chatelet, délibérée le 09 mars 2015, l'opération a été repoussée.

Le permis de construire a été accordé le 20 mars 2015 et notifié le 25 mars 2015.

Le Maire sollicite, aujourd'hui, le conseil municipal pour confirmer la délibération pour la construction confiée à Nièvre HABITAT d'une opération de trois logements locatifs sur le terrain viabilisé du lotissement communal du Chatelet et céder pour l'euro symbolique avec les modifications suivantes :

- Engager la commune à réaliser les documents nécessaires à la préparation et à la rédaction des baux ou actes tels que : document d'arpentage, bornage, esquisse cadastrale, origine de propriété du terrain pour les lots 6,7 et 8

- Subventionner 15.000 € par logement sur trois ans à compter de 2014.
- Garantir les emprunts que Nièvre Habitat serait appelé à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou tout autre organisme prêteur pour le financement de cette opération.
- Exonérer Nièvre Habitat du paiement de la taxe d'aménagement.

Prendre en charge 50% des frais d'études engagés par Nièvre Habitat au cas où la commune ne donnerait pas suite à l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- **La construction confiée à Nièvre HABITAT d'une opération de trois logements locatifs sur le terrain viabilisé du lotissement communal du Chatelet et céder pour l'euro symbolique,**
- **Engager la commune à réaliser les documents nécessaires à la préparation et à la rédaction des baux ou actes tels que : document d'arpentage, bornage, esquisse cadastrale, origine de propriété du terrain pour les lots 6,7 et 8,**
- **Subventionner 15.000 € par logement sur trois ans à compter de 2016,**
- **Garantir les emprunts que Nièvre Habitat serait appelé à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et/ ou tout autre organisme prêteur pour le financement de cette opération,**
- **Exonérer Nièvre Habitat du paiement de la taxe d'aménagement,**
- **Prendre en charge 50% des frais d'études engagés par Nièvre Habitat au cas où la commune ne donnerait pas suite à l'opération,**

Par 11 voix POUR et 3 abstentions.

Proposition de modification des horaires et plages d'ouverture du Musée municipal

Monsieur le Maire rappelle que le Musée, dans sa forme actuelle, est ouvert tous les jours au public (sauf le mardi et le dimanche matin, en juillet et en août) depuis le début des années quatre vingt dix - avril à octobre, avec un personnel communal assurant l'accueil des visiteurs, des groupes sur réservation, l'organisation fonctionnelle des évènements et l'entretien des locaux. Globalement, 1 020 heures de présence étaient nécessaires, alors que la fréquentation n'était pas linéaire et accusait des périodes « creuses ».

Le personnel bénéficie d'une annualisation de son temps de travail qu'il est nécessaire d'aménager compte tenu de la réalité du flux des entrées encaissées, de la volonté de rationaliser les planning s de nos agents et de tenir compte d'autres besoins en terme de personnel sur d'autres services, sans compter le non remplacement de la titulaire du poste durant ses congés annuels.

En accord avec la conservation département des Musées et après échanges avec le personnel en charge du Musée municipal, il est proposé de l'ouvrir chaque année d'avril à octobre, mais seulement les samedis et dimanches après-midis de 13h30 à 18h30 (avec accueil des groupes sur RdV), de mai à septembre tous les jours sauf le mardi (13h30 – 18h30). Les autres mois de l'année (novembre, décembre, janvier, février et mars) l'accueil se fera exclusivement pour les groupes sur RdV.

Soit :

Fermeture complète sauf groupe sur rendez-vous les mois de Janvier, Février, Mars, Novembre, Décembre

**Ouverture les samedis et dimanches de 13 heures 30 à 18 heures 30
+ Accueil groupes sur rendez-vous en avril et octobre**

**Ouverture tous les jours sauf le mardi de 13 heures 30 à 18 heures 30 en
Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre.**

Soit une ouverture évaluée à 730 heures par an (sur une base de mois standardisés à 30 jours et 4 week-ends).

Après échanges, la proposition est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Modification Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) - agent technique en charge des services techniques

Le Conseil Municipal de la Commune de VARZY

Après en avoir délibéré,

Considérant:

- Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 instituant l'indemnité d'administration et de technicité
- L'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.A.T.
- Le décret 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux notamment la filière technique,
- Le régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires et agents de la collectivité mis en place par délibération n°8671 en date du 17.12.2003
- Que l'agent chargé de l'animation d'une équipe de plusieurs agents territoriaux mérite une révision du coefficient qui lui est attribué à l'indemnité d'administration et de technicité,

DÉCIDE à l'unanimité

Conformément à l'article 5 du décret sus nommé, l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité sera modulée pour chaque agent pour tenir compte de sa manière de servir dans l'exercice de ses fonctions.

Il sera appliqué au montant de référence annuel un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8 (article 4 du décret)

Cette indemnité sera versée mensuellement aux agents à **compter rétroactivement du 1.11.2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité, l'augmentation du coefficient appliqué à l'indemnité d'administration et de technicité pour ce qui concerne le personnel qui anime une équipe de plusieurs agents au sein des services techniques de la commune de Varzy et d'autoriser le Maire à la moduler en fonction de la manière de servir de chacun, selon les critères suivants : connaissances professionnelles, sens du travail en commun, esprit d'équipe.

Convention maîtrise d'œuvre Assainissement des eaux pluviales et réfection de la voirie rue Alfred Garcement

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération de travaux de voirie – Assainissement des eaux pluviales et réfection de la voirie rue Alfred Garcement.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000,00 € HT) pour les pouvoirs adjudicateurs ou (inférieur à 20 000 € HT) pour les entités adjudicatrices, de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Général de la NIEVRE.

M. le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 8 % du montant HT estimé des travaux.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux de voirie – Assainissement des eaux pluviales et réfection de la voirie rue Alfred Garcement, au service Nièvre Ingénierie du Conseil Général de la Nièvre,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 8 % du montant HT estimé des travaux.

Proposition d'élire un 4^{ème} adjoint, définir l'indemnité.

Monsieur le Maire rappelle la délibération **2014 – 27 fixant le nombre d'adjoints à trois**

En vertu de l'article L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

M. le Maire propose de modifier le nombre d'adjoints, de le fixer à quatre et d'élire un quatrième adjoint.

Il est donc proposé au conseil municipal, de délibérer sur le point suivant :

- **DECIDER de fixer à quatre** le nombre des adjoints.
- **D'ELIRE** un quatrième adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Fixe à quatre le nombre des adjoints à 4
- Fixe le montant des indemnités à 10% de l'indice brut 1015

Adopté à la majorité par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- Elit Anne-Marie BACHOLLET
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Adopté par 10 voix pour et 4 abstentions

Convention de fournitures de plaquettes forestières pour le réseau de chaleur.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de concrétiser entre la commune de Varzy et la régie syndicale de production de chaleur SIEEEN CHALEUR une convention de fournitures de plaquettes forestières pour le réseau de chaleur alimentant les bâtiments collectifs par la plaquette forestière issue de la forêt communale afin de favoriser les circuits courts d'approvisionnement de combustible.

La convention a pour objet de fixer les conditions d'approvisionnement de la chaufferie bois du réseau de chaleur SIEEEN CHALEUR.

La durée du marché serait conclue pour cinq ans à compter de la saison 2014- 2015.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

Approuve la convention par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstentions
Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Création d'un abri bus à Migny moyennant une participation communale de 1 370€

A la demande des familles et considérant les conditions de sécurité à prendre en compte pour les familles, les conclusions favorables du Conseil département et après en avoir délibéré le conseil municipal, approuve à l'unanimité la création d'un abri bus pour le transport scolaire et la participation communale attenante. M. le Maire est autorisé à signer les pièces administratives.

Demande de subvention sur les amendes de police entrée de ville – RN151

Le conseil municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

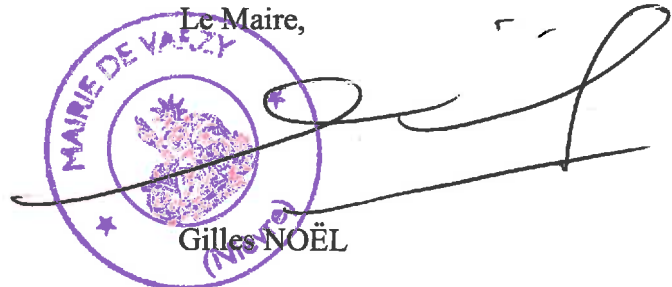
Autorisation de lancement de la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste - parcelles bâties, rue de Vézelay

Devant la situation de délabrement des habitations privées situées en bas de la rue de Vézelay et de la rue du Four Banal et les éventuelles menaces de sécurité publique, le conseil municipal approuve le lancement de la procédure par 13 voix POUR et 1 abstention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au lancement de la procédure.

Questions Diverses

- La ville s'est portée partie civile contre 3 personnes qui ont dégradé des luminaires sous les promenades. M. le Maire remercie les gendarmes de Varzy qui ont su rechercher et trouver très rapidement les auteurs de ce méfait.
- Chantier : la peinture du local des pèlerins au camping a été refaite
- Résidence d'artiste à Varzy la compagnie La Transverse s'installe à Varzy du 13 au 23 avril et utilisera l'espace vert devant la salle polyvalente.
- La date d'ouverture du camping est fixée au 13 mai 2015

La séance est clôturée à 22h30.

Le Maire,

Gilles NOËL

